



Campagne de bourses de thèse du Pôle de recherche cyber 2020

Le pôle de recherche cyber, créé par l'accord général de partenariat [1], lance un appel à candidatures commun avec la Région Bretagne afin de financer des projets de thèse.

Les personnes éligibles à ces financements en tant que directeur de thèse sont les personnels habilités à diriger des recherches des établissements scientifiques signataires de l'accord (soit les tutelles des UMR IETR, IRISA, IRMAR, LabSTICC, IODE) plus les écoles militaires Saint-Cyr Coëtquidan, Ecole Navale, ENSTA Bretagne.

Les bourses demandées au pôle de recherche cyber peuvent être des financements complets ou des demi-financements (si un demi-financement est déjà acquis par ailleurs).

Du fait que le contingent réservé des bourses Région est constitué de demi-financements, nous incitons fortement les porteurs de projets à se positionner sur de tels demi-financements.

Le déroulement de l'appel est le suivant :

Phase 1

1) **Entre le 13 janvier et le 7 février 2020**, les encadrants sont invités à soumettre leur dossier de pré-candidature sur l'extranet de la Région Bretagne : <http://applications.region-bretagne.fr/crbsimplicité/> en prenant soin d'envoyer le pdf fourni par le site à l'issue de la soumission au secrétariat du pôle de recherche cyber [2].

Un guide simplifié d'usage de l'extranet et de remplissage du dossier de pré-candidature est disponible suivant l'adresse : www.irisa.fr/fr/page/guide-bourses-these-2020

Pour toute question relative à cette procédure, prière de contacter le secrétariat [2].

Le jury appréciera tout particulièrement les propositions ayant au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- les sujet positionnés sur les priorités scientifiques listées dans la feuille de route du pôle de recherche cyber [3] ;
- les sujets mettant en avant une forte synergie avec le pôle SSI de DGA Maitrise de l'information ;
- les projets mettant en avant des synergies entre différentes équipes, explorant l'intérêt de nouvelles techniques dans le domaine de la sécurité (par exemple dans le domaine du droit, de la sociologie, de la géopolitique etc.).



Phase 2

2) Ce dossier sera complété par le CV de l'étudiant qui pourra être envoyé sous forme électronique au secrétariat du pôle de recherche cyber [2] dès le 13 avril et au plus tard le 31 mai 2020.

3) Une réunion du conseil scientifique fera une première sélection pour les dossiers qui seront complétés le 13 avril 2020 permettant d'obtenir une liste partielle de projets financés au plus tard 2 semaines après le 13 avril 2020.

La liste définitive des dossiers retenue sera communiquée la première semaine du mois de juin.

Nous procédons à l'annonce des résultats en deux étapes pour permettre aux dossiers complets le 13 avril 2020 et très bien positionnés dans le classement de pouvoir retenir un éventuel bon candidat tout en donnant du temps aux autres postulants de pouvoir trouver un étudiant.

Note importante : au cas où l'étudiant proposé ferait défection, le porteur du projet devra en informer le secrétariat du pôle de recherche cyber et transmettre dès que possible le CV d'un étudiant de remplacement.

Le conseil scientifique du pôle de recherche cyber procédera alors à une nouvelle analyse du dossier et décidera soit de la confirmer dans son rang, soit d'activer un dossier en liste complémentaire.

[1] Accord général de partenariat, signé le 14 décembre 2014, <http://www.defense.gouv.fr/actualites/economie-et-technologie/pole-d-excellence-cyber-signature-d-un-accord-general-de-partenariat-pour-la-recherche/>

[2] Karine Chatel (IRISA), karine.chatel@univ-rennes1.fr

[3] Feuille de route du pôle de recherche cyber, à obtenir auprès de Karine Chatel.